



# COMMUNE DE BOURDEILLES

Dordogne

24310 BOURDEILLES

Tél. 05 53 03 73 13

Fax. 05 53 54 56 27

[Mairie.bourdeilles@orange.fr](mailto:Mairie.bourdeilles@orange.fr)

[www.bourdeilles.fr](http://www.bourdeilles.fr)

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

**Etaient présents** : MM. DUSSUTOUR N, Mme DARDAILLER A, MM. SIMON F, CHARRIER A, MOREL A, JAN C, BOUFFIER B, REVIDAT F, Mmes BIARD C, ETIEN V, DAMIEN-GALIBERT S, MM. CHARLES D, SUDRET R

**Etaient absents (Excusés)** : Mme LEGER S (Procuration à A. DARDAILLER), M. FOUCHIER A (Procuration à R. SUDRET)

### Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2021
- ✓ Décision prise dans le cadre de la délégation consentie
  - N° 6 : Convention prestation de service Médiathèque de Bourdeilles avec la Communauté de Communes Dronne et Belle
- ✓ Convention médecine préventive
- ✓ Convention d'assistance technique au fonctionnement de l'assainissement collectif avec l'Agence Technique Départementale (SATESE – SADMIN)
- ✓ Convention d'accompagnement « Etude de bourg » avec le CAUE
- ✓ Convention transports scolaires circuit de Nontron avec le SMIPS de Nontron
- ✓ Adressage : Dénomination des voies et choix de numérotation des immeubles
- ✓ Questions diverses

### Secrétaire de séance :

M. REVIDAT Francis est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Désignation d'un référent « accessibilité »
- Assurance transport scolaire

Accepté à l'unanimité des présents

### Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2021

Le procès-verbal est lu et accepté à l'unanimité des présents.

### 1 – Lecture des décisions

Monsieur le Maire donne lecture de la décision qu'il a prise en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n° 2020-015 du 23 mai 2020

## **Décision n° 2021-006 : Convention de mise à disposition personnel communal à la Communauté de Communes Dronne et Belle – Ménage médiathèque**

De signer la convention de mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes Dronne et Belle au service de la médiathèque de Bourdeilles.

### **2 – Convention d’adhésion au service de médecine professionnelle et préventive**

Vu l’article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l’obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d’un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de Gestion.

Vu la délibération du Conseil d’Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d’un service de médecine du travail.

Vu la proposition de convention d’adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 approuvée par délibération du Conseil d’Administration du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 5 novembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l’obligation de disposer d’un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d’adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d’adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Accepté à l’unanimité des présents

### **3 – Convention d’assistance technique au fonctionnement de l’assainissement collectif avec l’Agence Technique Départementale (SATESE – SADMIN)**

La SATESE, service de l’ATD 24 par délégation du Conseil Départemental de la Dordogne met à disposition des collectivités une assistance technique dans les domaines de l’assainissement et de la ressource en eau sous réserve d’adhésion au service.

La convention concerne l’assainissement collectif des eaux usées et a pour objectif de nous aider à répondre aux obligations réglementaires en matière de mesures d’autosurveillance, d’apporter une assistance au fonctionnement et au suivi des installations afin de maintenir les performances de traitement, de concourir à la réalisation de certains documents réglementaires et d’organiser des formations à destination des élus en charge des politiques de l’eau ainsi que des agents en charge de l’exploitation.

Le coût annuel de la contribution s’élève à 1.15 € HT par habitant pour l’année 2022, réactualisé chaque année sans pouvoir dépasser 2 800 € HT. La convention est établie pour une durée de 4 ans.

Accepté à l’unanimité des présents.

### **4 – Convention d’accompagnement « Etude de bourg »**

Le CAUE de la Dordogne propose une étude sur le développement urbain avec une approche transversale du paysage, de l’architecture et des déplacements de la commune. Cette étude portera essentiellement sur la question des espaces publics, de l’habitat et du cadre de vie au niveau du bourg et de lieux stratégiques tel que le futur projet d’extension sud du bourg. Elle permettra à la fois de hiérarchiser les projets, en particulier en lien avec les espaces et les équipements publics, d’avoir une vision spatiale du bourg, de valoriser le potentiel foncier de la commune. Elle prendra en compte le document d’urbanisme en vigueur et les perspectives d’évolution du bourg dans les 10-15 ans à venir. Cette étude débutera en juin 2022 pour une durée de 6 à 9 mois.

La participation volontaire et forfaitaire est fixée à 3 500 euros.

Accepté à l’unanimité des présents.

## 5 – Participation financière au SMIPS de Nontron

Des enfants de la commune utilisent les circuits du Syndicat Mixte d'Intervention et de Prévention Scolaire de Nontron. Afin d'assurer la continuité du service et permettre aux familles de continuer à bénéficier de la réduction forfaitaire prise en charge par le SMIPS, par rapport au tarif régional.

La participation serait de 100 euros par an et par élève fréquentant le lycée de Nontron au titre de l'année 2021-2022.

Accepté à l'unanimité des présents.

## 6 – Adressage : Dénomination des voies

Il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Suite aux courriers envoyés en décembre 2021 aux propriétaires et locataires de la commune pour les informer de la future dénomination de leurs habitations, une douzaine de modifications ont été apportées aux propositions initiales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide la création des voies libellées suivantes :

Allée des Promenades	Chemin des Trois Grenouilles	Place du Donjon
Chemin Athilda de Bourdeille	Chemin du Clédou	Place du Foirail
Chemin de Charlou	Chemin du Gros Chêne	Place du Marché aux Volailles
Chemin de Gaby	Chemin du Lérérou	Place Santiard Bulteau
Chemin de Grattechat	Chemin du Mûrier	Route de Bellevue
Chemin de la Grotte	Chemin du Puisard	Route de la Batide
Chemin de la Mare	Chemin Jean Louis Villechanoux	Route de la Côte
Chemin de la Prada	Chemin Marcel Puygauthier	Route de la Pièce du Roc
Chemin de la Saunerie	Chemin Vladimir Volkoff	Route des Bords de Dronne
Chemin de l'Aubrier	Impasse Boissat	Route des Chênevières
Chemin de l'Autour	Impasse Clovis Naboulet	Route des Cluzeaux
Chemin de la Valade	Impasse de Chez Toirac	Route des Daguets
Chemin des Aurochs	Impasse de Medalha	Route des Etangs
Chemin des Barrières	Impasse des Ateliers	Route des Grandes Terres
Chemin des Bordes	Impasse des Croquants	Route des Justes
Chemin des Boyges	Impasse des Rouchoux	Route des Naudoux
Chemin des Cailloux	Impasse du Costaud	Route des Vergnes
Chemin des Châtaigners	Impasse du Gué de l'Eperon	Route du Breuil
Chemin des Clapiers	Impasse Georges Fraisse	Route du Capinet
Chemin des Combettes	Impasse Jean-Joseph Sanfourche	Route du Manoir
Chemin des Coustillades	Impasse L'orée du Bois	Route Grand Rue
Chemin des Crêtes	Impasse Louis Chambareaud	Route Henri Guillaumet
Chemin des Fayes	Impasse Notre Dame	Route Janine Mitaud
Chemin des Grandes Pièces	Lotissement la Peyriche	Route Jaufré Rudel
Chemin des Jarrics	Lotissement les Rochers	Route Louise Michel
Chemin des Landes	Place de la Bascule	Route Pierre de Bourdeille
Chemin des Mottes	Place de la Halle au blé	Rue de l'Ancienne Ecole
Chemin des Moulineaux	Place de la Mairie	Rue de l'argentier
Chemin des Paturaux	Place du Calvaire	Rue de l'Eglise

Rue de Rochereil	Rue Petite	Route de Combe Redonde
Rue des Bons Voisins	Rue Porte Burée	Route du Château des Granges
Rue des Figueurs	Rue du Quart de l'École	Chemin de la Forge
Rue des Vieilles Maisons	Ruelle Géraud de Maulmont	Route de Chambre Brune
Rue du Moulin	Ruelle Jacqueline de Montbron	Route Alexandre Dumas
Rue du Vieux Pont	Chemin du Communal	Route des Hérissons
Ruelle Albert Doumen	Route de Pantaléon	Chemin de la Fontaine de Chaban
Ruelle René Desmaison	Chemin des Bories	Ruelle Georges Halbout du Tanney

## **7 – Référent « accessibilité »**

La Préfecture de la Dordogne, dans sa lettre d'information du 7 janvier 2022 propose de désigner un référent « accessibilité » au sein du Conseil Municipal. Ce dernier fera partie d'un réseau de référent et sera destinataire d'informations utiles en provenance de la DDT 24 sur les procédures ainsi que sur les dossiers particuliers que sont la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité programmée (Ad'Ap), le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie, ou encore le Plan des Aménagements des Espaces publics (PAVE).

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur CARRIER Régis

## **8 – Assurances transports scolaires**

Monsieur le Maire donne lecture du contrat ANATEEP pour l'année 2022 « transports d'élèves ». Il rappelle que ce contrat a pour but d'assurer 55 élèves du primaire transportés et leur accompagnateur, notamment lors de la montée et la descente du bus à l'occasion d'activités péri et post scolaires.

Accepté à l'unanimité des présents

## **Questions diverses**

Rapporteur : Monsieur le Maire

### Aménagement des bords de Dronne

Suite à la présentation du projet d'aménagement végétalisé des bords de Dronne sur le domaine municipal dans le cadre de Natura 2000, une réunion aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à 10 heures à la mairie avec le SRB Dronne. Il présentera diverses propositions d'aménagement des lieux.

M. Damien Charles émet des réserves concernant la pertinence de ce projet notamment sur l'idée de la création d'une zone humide qui pourrait à son sens favoriser la prolifération de moustiques.

Mme Sandrine Damien-Galibert craint que les engagements qui doivent être pris dans le cadre de Natura 2000 soient contraignants pour la commune.

M. le Maire explique que le projet lui semble être indispensable principalement face à l'érosion des berges constatée, et que ce projet est en phase d'étude. La rencontre prévue avec le SRB Dronne est organisée pour que les élu.e.s puissent donner leur point de vue sur les possibilités d'aménagements. La décision de réaliser une contractualisation avec Natura 2000 sera soumise au vote lors d'un prochain conseil municipal une fois l'étude de faisabilité finalisée.

### Vœux de la municipalité

Vu le contexte sanitaire, les vœux de la municipalité initialement prévus le 29 janvier sont annulés. Une carte de vœux et un courrier sont en préparation. La mise sous pli et la distribution sont prévues le 22 janvier à 10 heures à la mairie.



Rapporteur : Régis CHARRIER

Concours de peinture

L'association « Couleur d'Aquitaine » sollicite à nouveau la commune pour l'organisation d'un concours de peinture le 16 juillet 2022. La participation financière demandée est de 350 euros.

Accepté à l'unanimité

Rapporteur : Romain SUDRET

Demande un point sur les travaux d'assainissement

Monsieur le Maire précise que les travaux ont repris lundi. Aucun retard pour l'instant n'est constaté. Juste des modifications dans le déroulé dû à des matériaux non disponibles et des retards de livraison dans les fournitures.

Les travaux du syphon sous la rivière sont ajournés. Un nouveau projet a été étudié : Traverse de la Dronne en partance de la place de la Grave vers le parking de la piscine avec une pompe de relevage au niveau des latrines. Nous attendons le chiffrage pour une demande de subvention complémentaire auprès de l'Agence de l'Eau.

Nous avons reçu notre délégataire pour prévoir la maintenance des postes de relevage supplémentaire et établir un avenant au contrat de Délégation de Service Public « Affermage Assainissement ».

Rapporteur : Fabrice SIMON

Il signale la dégradation des toilettes publiques de la mairie : WC, Placo, radiateur, .... Ceux-ci sont fermés dans l'attente de réparations.

Au vu des nombreuses cannettes de bière jetées le long de la route de Bussac, une poubelle et un panneau indiquant le lieu adéquat pour jeter ce genre d'objet. Espérant faire réagir la ou les personnes concernées, considérant qu'il en va du civisme de chacun...



**Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15**

**Le Maire**

**Nicolas DUSSUTOUR**